



**31060 - Autres actions d'insertion
et de lutte contre l'exclusion**

**Proposition d'attribution d'une subvention
pour l'année 2017 à deux associations pour le
développement d'une plateforme d'accueil et
d'accompagnement de jeunes en rupture sociale**

Rapport n° CP/2017/418

Service gestionnaire :

G3-Insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour l'année 2017 à l'association "l'Etage" ainsi qu'à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg afin de développer une plateforme d'accueil et d'accompagnement des jeunes en rupture sociale sur le département du Bas-Rhin, dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions.

1. Proposition de mise en place d'une plateforme d'accueil commune pour l'association l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg

L'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg ont proposé de s'associer dans l'accueil et dans l'accompagnement vers l'insertion des jeunes de moins de 25 ans.

C'est au titre de leur expertise que les deux structures sollicitent, chacune, le financement d'un poste de travailleur social auprès du Département du Bas-Rhin pour l'année 2017.

1.1 Objectifs de la plateforme d'accueil

Tout jeune sollicitant l'Etage ou la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg ou les services sociaux du Département et/ou de la Ville de Strasbourg, quelle que soit sa problématique, sera orienté vers l'un des deux intervenants.

En effet, cette plateforme s'adresse à l'ensemble des jeunes bas-rhinois en difficultés, présents en grand nombre à Strasbourg, attirés bien souvent par la métropole mais provenant de l'ensemble du territoire bas-rhinois.

La plateforme d'accueil et d'accompagnement aura également pour missions l'observation de l'évolution des besoins, l'articulation des dispositifs voire la proposition d'évolution de l'offre globale de services en direction des jeunes les plus précaires.

Fin 2017, l'évaluation présentée par les deux associations devra mettre en avant le nombre de jeunes orientés, leur problématique en début de parcours, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été proposée et l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier.

C'est pourquoi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour le financement de ces deux postes pour l'année 2017.

2. Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association l'Etage

La gestion de cette plateforme sera confiée à l'association Club de Jeunes l'Etage qui, par sa connaissance du public et des problématiques rencontrées par les jeunes en situation de précarité, en fait un acteur incontournable dans le parcours d'insertion des jeunes.

En effet, fin 2016, l'Etage, qui emploie 55 salariés, dont 29 intervenants sociaux à temps plein (ETP), assurait la domiciliation postale de 632 jeunes dont plus de 200 jeunes sont accompagnés pour une stabilisation financière, locative et professionnelle. L'activité de l'association traduit sa parfaite connaissance des problématiques rencontrées par les jeunes en situation de précarité.

L'Etage développe également des actions sociales en direction des jeunes en situation de rupture sociale qui peuvent les amener rapidement à une situation d'exclusion sociale.

Ces jeunes cumulent le plus souvent trois types de ruptures :

- une rupture scolaire qui leur a fait quitter l'école sans qualification ;
- une rupture familiale qui ne leur permet pas de solliciter l'aide matérielle ou financière de leurs parents ;
- une rupture de logement qui les place dans une situation d'errance dans laquelle ils alternent des hébergements chez des tiers ou dans des structures d'hébergement avec parfois des passages à la rue.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, dans ce cadre, une subvention d'un montant de 52 312€ pour l'année 2017 afin de financer le poste de travailleur social à l'Association club de Jeunes l'Etage.

3. Proposition d'attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg

La Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg accueille des jeunes en situation de précarité domiciliés ou hébergés principalement à Strasbourg.

Il est très difficile de connaître l'origine de ce public, qui du fait de ses difficultés et des ruptures de parcours arrive à Strasbourg attiré par l'attrait de la métropole espérant y trouver un hébergement, un logement, une formation, un travail.

En 2016, une analyse a été réalisée pour connaître les situations des jeunes ayant sollicité une aide auprès de la Mission Locale Pour l'Emploi.

- Sur 1 187 demandes traitées :
 - o 64 % étaient pour des hommes et 36 % pour des femmes,
 - o Les demandes d'aides concernent en premier lieu les jeunes âgés de 21 à 23 ans (45 % des demandes),
 - o il faut souligner une augmentation des demandes concernant les jeunes âgés de 20 ans et moins (41 % en 2016, 40% en 2015 contre 37 % en 2014).
- La situation locative des demandeurs est la suivante :
 - o 51 % des jeunes sont hébergés chez des tiers,
 - o 14 % accueillis dans des structures d'hébergement (CHRS, foyers, 115),
 - o 9 % sont en parcours d'insertion et hébergés par les structures (EPIDE ou l'AFPA),
 - o 9 % sont sans abri,
 - o 17 % sont en location ou colocation,
 - o et 5 % chez leurs parents.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 50 688 € à la Mission Locale de Strasbourg pour l'année 2017 afin de financer le poste de travailleur social, dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement à l'insertion des jeunes en situation de grande précarité.

La commission territoriale Eurométropole réunie le 23 février 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
42026	65-6556-58	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la mise en œuvre d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement des jeunes en rupture sociale sur le département du Bas-Rhin par l'association l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg ;

- décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 à chacune de ces associations, pour le financement de deux postes de travailleur social, l'un à l'association l'Etage et l'autre à la Mission Locale de Strasbourg, dans le cadre de la mise en place de la plateforme d'accueil commune pour les jeunes en situation de précarité :

. une subvention d'un montant de 52 312 € à l'association L'Etage ;

. une subvention d'un montant de 50 688 € à la mission locale de Strasbourg ;

- approuve les termes des projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association l'Etage d'une part et entre le Département du Bas-Rhin et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg d'autre part, jointes à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 28/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY